



n° compte	Libellé du compte et descriptif	Principales dépenses à ventiler dans ce compte
6070 0008	Achat d'objets à revendre Il s'agit d'objets achetés pour les revendre en faisant un bénéfice sans transformation par les élèves.	- Factures photos scolaires - Factures des calendriers OCCE - Factures des achats groupés de fournitures scolaires (MAIS uniquement si les recettes ont été enregistrées au compte 7070)
6168 1008	Assurances Le montant de l'assurance payé en même temps que les cotisations doit obligatoirement être saisi dans ce compte.	Montant de l'assurance des biens et des personnes uniquement. <i>Si la saisie des adhésions se fait en ligne, en cliquant sur l'onglet adéquat Retkoop ventiler automatiquement les montants dans les bons comptes de charges.</i>
6181 0008	Dépenses éducatives Ensemble des charges résultant des activités pédagogiques. C'est le compte de charge qui sera le plus utilisé durant l'année scolaire.	Toutes les factures liées aux dépenses pour tous les projets pédagogiques : journaux scolaires, correspondance scolaire, documentation pédagogique, fichiers pédagogiques pour les élèves, sorties éducatives, spectacles, travaux manuels, classes de découverte, voyages, achats dans le cadre des ventes de gâteaux, de tombola, kermesse, dépenses liées à une action de solidarité (Théléton par ex), achat d'objets qui seront transformés par les élèves puis vendus, etc.. Factures des achats groupés de fournitures scolaires (SI les recettes n'ont pas été enregistrées au compte 7070)
6270 0008	Frais bancaires Frais bancaires : frais de tenue de comptes, agios, etc...	- Uniquement les frais bancaires - Les écarts de versement au débit, les chèques impayés, les extournes doivent être saisis comme des annulations d'écriture (entrée négative en caisse ou banque et ventilée dans le même compte de produit concerné) - De même pour les écarts de versement au crédit, ils doivent être ventilés dans le compte de produit concerné.
6586 0008	Adhésions à l'OCCE 974 Il s'agit exclusivement des cotisations statutaires versées à l'OCCE. Le montant des cotisations payé en même temps que l'assurance doit obligatoirement être saisi dans ce compte.	Montant des cotisations uniquement. <i>Si la saisie des adhésions se fait en ligne, en cliquant sur l'onglet adéquat Retkoop ventiler automatiquement les montants dans les bons comptes de charges.</i>
6700 0008	Dépenses exceptionnelles Charges résultant d'un événement imprévu et non récurrent	Dépenses qui restent exceptionnelles (compte très peu utilisé) - Dons versés dans le cadre de la Solidarité (aux élèves, aux familles...) - Vol de la caisse (espèces) - Clôture du compte bancaire de la coopérative (dissolution), etc...
6800 0008	Biens durables Gros matériel, équipement durable (durée d'utilisation supérieure à un an) qui figurent au cahier d'inventaire du matériel acheté par la coopérative. La décision d'achat est consignée dans le registre des délibérations de la coopérative (conseil de coopérative).	Appareil photo, audio-visuel, ordinateurs, sono, matériel de sport, tablettes, etc...

Remarques : Correspondance entre les catégories de charges et de produits :

6070 Achat d'objets à revendre ↔ 7070 Vente d'objets - 6181 Dépenses éducatives ↔ 7080 Recettes éducatives - 6586 Adhésions à l'OCCE 974 ↔ 7562 Participations des familles

n° compte	Libellé du compte et descriptif	Principales recettes à ventiler dans ce compte
7070 0008	Vente d'objets Tout ce que les coopératives cèdent sans l'avoir fabriqué et qui a été payé au compte 6070. La seule indication du montant correspondant à la ristourne laissée à la coopérative, n'est pas correcte.	<ul style="list-style-type: none"> - Recette totale de la vente des photos scolaires - Recette totale de la vente des calendriers OCCE - Recettes totale des achats groupés de fournitures scolaires (MAIS uniquement si la dépense a été payée au compte 6070)
 7080 0008	Recettes éducatives Toutes les recettes liées aux projets pédagogiques et activités éducatives. Attention au compte 7562 (Participation des familles), la participation demandée aux familles pour les activités éducatives ne doivent pas être ventilées dans le compte 7562 mais en 7080 (Recettes éducatives). C'est le compte de produits qui sera le plus utilisé durant l'année scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Recettes de la vente d'objets réalisés ou transformés par les élèves - Recettes participation des familles pour les sorties éducatives, les spectacles, les classes de découverte, les voyages, - Recettes tirées de la ventes de gâteaux, de tombola, de kermesse, d'une action de solidarité (Théléton par ex) - Recettes totale des achats groupés de fournitures scolaires (SI la dépense n'a été payée au compte 6070)
7410 0008	Subventions collectivités locales Toutes subventions provenant de l'Etat, des collectivités locales et de ses établissements publics.	Subventions mairie, caisse des école, Parc National, TCO, OFB, Département, Région, Politique de la Ville, Contrat de ville...
7551 0008	Contributions participatives	Uniquement les recettes tirées de la plateforme de financement participatif (La Trousse à Projets) et RIEN d'autres.
7551 1008	Subventions d'association Aides reçues des associations de parents d'élèves au d'autres associations ou organismes...	<ul style="list-style-type: none"> - Dons des APE (Association de Parents d'Elèves) - Aides de l'ANCV/JPA - Aides de l'OCCE
 7562 0008	Participation des familles Contributions des familles sans contre-partie = montant de la cotisation. A ne pas confondre avec la participation demandée pour les activités éducatives ventilée en 70800008	<p>UNIQUEMENT la part du montant de la cotisation déjà payée à l'OCCE. Ce montant par élève ne peut être supérieur à 2€.</p> <p>Ex : Participation demandée aux familles = 10€</p> <p>→ 2€/élève ventilés en 7562 (Participation des familles)</p> <p>→ 8€/élève ventilés en 7080 (Activités éducatives)</p> <p>Le cahier Retkoop « ventilation classique » sera privilégié pour répartir les montants dans les bons comptes de produits?</p> <p>Le total du compte 7562 ne peut être supérieur aux comptes de charges « Adhésion à l'OCCE 974 » (6586) + « Assurance » (6168)</p>
7700 0008	Recettes exceptionnelles Produits résultant d'un événement imprévu et non récurrent (dons reçus, solidarité, etc..).	<p>Recettes qui restent exceptionnelles (compte très peu utilisé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dons des enseignants (bilan coop de classe de fin d'année) - Dons, mécénat, solidarité ... - Remboursement de l'assurance suite à une déclaration de sinistre

Remarques : Correspondance entre les catégories de charges et de produits :

6070 Achat d'objets à revendre ↔ 7070 Vente d'objets - 6181 Dépenses éducatives ↔ 7080 Recettes éducatives - 6586 Adhésions à l'OCCE 974 ↔ 7562 Participations des familles